

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

EDUCATION et DIALOGUE

Part DB I (FR0014000M55)

Société de gestion : Cholet Dupont Asset Management.

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche de la performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur composite 40% de l'ESTER, de 40% de Bloomberg Barclays EuroAgg Corporate 1-3 Year TR Index Value Unhedged et de 20% de l'Eurostoxx 50 dividendes réinvestis. Cet OPCVM est géré activement.

La stratégie d'investissement du FCP est basée principalement sur une allocation d'actifs déterminée par l'évolution économique internationale et par les opportunités présentées par les différentes classes d'actifs, avec une optique patrimoniale. La politique de gestion est donc opportuniste et discrétionnaire, avec un profil de risque évolutif permettant de limiter les risques à moyen terme.

L'allocation retenue est de 20% de titres monétaires, 30% en actions et 50% en produits de taux. Néanmoins le gérant pourra s'éloigner de ces bornes. La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition des actifs sera sans contrainte a priori, hormis une démarche d'exclusion (intégration positive) qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% ou plus du chiffre d'affaires) porte atteinte à la dignité humaine (en particulier l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique, la pornographie, l'alcool, le tabac...). Un accent sera particulièrement mis sur les entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable selon l'analyse de la SGP. Ainsi que sur l'ensemble de l'écosystème éducatif d'un individu tout au long de sa vie. Selon la société de gestion, des secteurs tels que les biotechnologies, seraient exclus de l'univers d'investissement.

Du fait de cette politique de gestion, l'exposition aux marchés actions pourra aller jusqu'à 100% de l'actif ; l'exposition aux obligations pourra également aller jusqu'à 100% de l'actif. Le fonds pourra détenir des obligations callables et/ou puttables jusqu'à 100% de son actif net.

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% au marché monétaire à travers des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement Monétaires et/ou des instruments du marché monétaire, en cas

de manque d'opportunités sur les marchés actions jugées par le gérant.

Les investissements en actions porteront sur des entreprises de grandes (80%) et moyennes (20%) capitalisations de tous secteurs économiques. Mais nous pourrions investir également sur des petites capitalisations (5%) selon les opportunités détectées.

Les titres obligataires sélectionnés sont émis par des émetteurs privés et/ou publics et libellés en euro. La gestion est réalisée en titres de toutes catégories de notation. Le fonds pourra être investi à 10% maximum de l'actif net sur des titres émis dans des pays émergents et en particulier dans la zone Asie.

Le Fonds peut employer jusqu'à 35 % de l'actif sur des titres émis par un même émetteur public.

Le Fonds peut détenir 100 % de parts ou d'actions OPCVM, FIA ou fonds d'investissement, gérés par la société de gestion ou par des organismes extérieurs, dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le risque de change pourra porter sur 30% de l'actif net du fonds.

Le Fonds peut investir :

- Jusqu'à 100 % de son actif net en OPCVM français et/ou européens qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement et de parts ou d'actions de FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPCVM et/ou FIA peuvent être gérés par la société de gestion ou par des organismes extérieurs.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

La valeur liquidative (VL) est calculée quotidiennement. Les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés à tout moment ; ils sont centralisés au plus tard à 11 heures et sont exécutés sur la base de cette VL. Le fonds capitalise ses revenus et plus-values réalisées.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Il se peut que les données historiques de volatilité utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas une indication fiable du risque futur de l'OPCVM. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La valeur liquidative du FCP est susceptible de connaître des variations élevées. Elle peut en effet fluctuer en fonction des changements propres aux actions détenues, aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, des chiffres macro-économiques ou de la législation juridique et fiscale. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Les risques importants auxquels le FCP peut être exposé et non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 2%
Frais de sortie : 0%

Les frais courants se fondent sur les chiffres de l'exercice clos le 31/12/2021. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants : 1.31%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance : aucune

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la partie « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Performances passées

Pas de Données

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas stables dans le temps.

Les performances de EDUCATION et DIALOGUE présentées ici sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais du fonds.

Le fonds a été créé le 06/05/2021.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Information : les informations sur l'OPCVM sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est quotidienne, elle est disponible sur simple demande et sur le site internet www.cholet-dupont-am.fr.

Modalités de partage : La société de gestion s'engage à verser annuellement à la fondation Don Bosco, reconnue d'utilité publique depuis janvier 1986, pour sa mission pour l'éducation, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous forme d'un don. Ce mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour le porteur.

Fiscalité : la législation du pays d'origine du fonds, la France, n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values liées à la détention de parts du fonds pourront être soumises à taxation. Ce

fonds est éligible au contrat d'assurance-vie en unités de compte.

Responsabilité : la responsabilité de Cholet Dupont Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cholet Dupont Asset Management est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP98009 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de CDAM <http://www.cholet-dupont-am.fr/cholet-dupont-asset-management/>.

Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Le fonds a obtenu l'agrément de l'AMF le 02/03/2021.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/12/2022.